

No 21.

Monsieur

Je vous envoie
 autant des escriptures qui ont esté faites par M. Hérault
 pour M. le Prince de Saxe, pour lequel j'ay
 produit Les S. S. Hérault & d'avis de l'assemblée
 encors avec Conseil, au paraveant quil puisse donner
 resolution certaine sur l'affaire; laquelle
 consultation se fera quand j'auray esté l'instance
 pour l'ouvrir de l'ordinaire. Mais si l'instance d'uy
 a Hérault à lieu; Quand même les parties
 adverses obtiendront icelle ne pourrions nous attendre
 que cinq années auons la demande quil ont
 faite pour le Prince. Quand nous aurons
 fait la consultation vous devers la resolution
 d'icelle. Et je feray voir au Conseil l'avis
 de l'un à fin d'avoir resolution sur chacun
 pour d'icelle; faites si vous plaît, par
 de moy, comme de celui qui est

M. de Montmorency



Paris ce 9^e Mars 1634
 M. de Montmorency

